



Département du TARN
Arrondissement de CASTRES

**DECISION N° DC-250722-045
(Commande Publique)**

Marché à procédure simplifiée

Accompagnement démarche « Ville Amie des Aînés »

M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les dispositions du Code de la Commande Publique et notamment l'article R2122-8 relatif aux marchés passés sous les seuils de mise en concurrence et de publicité ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DL-240229-0032 du 29 février 2024 relative aux délégations d'attributions du Conseil au Maire ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DL-250701-077 du 1^{er} juillet 2025 relative à l'adhésion de la Commune au réseau francophone des Villes Amies des Aînés ;
- Vu la proposition méthodologique relative à l'accompagnement à la mise en œuvre de la démarche « Ville Amie des Aînés », proposée par TERRIT'AGES (06 000 NICE) ;
- Considérant qu'il convient de bénéficier d'un accompagnement sur les enjeux du mieux-vieillir, des politiques locales du vieillissement ainsi que dans l'élaboration d'un plan d'action conforme aux exigences du label « Ami des Aînés » ;
- Considérant que l'offre du cabinet TERRIT'AGES apporte une réponse technique et économique conforme aux attentes de la Commune ;

DÉCIDE,

- Article 1.** De signer la proposition de contrat du cabinet TERRIT'AGES (06 000 NICE) ayant pour objet l'accompagnement à la mise en œuvre de la démarche « Ville Amie des Aînés », pour un montant de 20 000 € H.T.
- Article 2.** De transmettre une ampliation à Monsieur le Sous-préfet de Castres (Tarn) et à Monsieur le Comptable Public de la Collectivité.
- Article 3.** De mentionner que la présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur puis portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 22 juillet 2025

Le Maire


Raphaël BERNARDIN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Territ'Ages conseil
EURL ANVM Consulting
2 rue Raspail
06000 NICE France
Tél : +33659900762
@ : romain@anvmconsulting.com

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le 22/07/2025
ID : 081-218102713-20250722-DC2507220045-AR

COMMUNE DE SAINT SULPICE
CHEF-LIEU
73160 SAINT-SULPICE
France

SIRET : 21730281900016

Devis N° 35

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN OEUVRE DE LA DÉMARCHE VADA

Date d'émission : 10/07/2025

Période de validité : 60 jours

Désignation	TVA	Montant HT
Structuration des instances de gouvernance	20%	3 000,00
Préparation et animation du diagnostic participatif	20%	4 500,00
Rédaction de l'état des lieux du territoire	20%	4 000,00
Préparation et animation de l'audit technique	20%	4 000,00
Rédaction du plan d'action	20%	1 000,00
Préparation au LABEL "AMI DES AÎNES"®	20%	1 000,00
<i>Remise globale</i>		833,33
	Sous-total HT	17 500,00 €
	Remise HT	833,33 €
	Total HT	16 666,67 €
	TVA 20 %	3 333,33 €
	Total TTC	20 000,00 €

Pour être accepté, le devis doit être daté, signé et suivi de la mention « Bon pour accord ».



Signature